



## **Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton**

### **AVIS PUBLIC**

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-1**

Avis est par les présentes donné qu'à la séance ordinaire du 10 décembre 2024, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 300-1 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité aux heures d'ouverture normales situé au, 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, Québec et également sur le site internet de la Municipalité au [www.sainte-justine-de-newton.ca/reglements-municipaux](http://www.sainte-justine-de-newton.ca/reglements-municipaux).

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE 13<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.

---

Audrey Caza,  
Directrice générale et greffière trésorière par intérim

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Audrey Caza, directrice générale et greffière trésorière par intérim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 13 décembre 2024 aux deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

---

Audrey Caza,  
Directrice générale et greffière trésorière par intérim